

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-240400374-20160119-D20163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2016

Publication : 20/01/2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le dix neuf janvier à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine (ayant le pouvoir de M. Jean Michel PAYOT), VAGINAY Sophie, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (ayant le pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (ayant le pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine et M. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre.

## Délibération n°2016/3

### **OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2015/156 DU 21 DECEMBRE 2015 PORTANT APPROBATION DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES A PASSER AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE UBAYE TOURISME.**

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2015/81 en date du 2 juillet 2015 portant extension de l'intérêt communautaire en matière d'activités d'accueil et d'animation touristique à la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2015/90 en date du 10 septembre 2015 approuvant la création d'un Office de Tourisme intercommunal sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2015/91 en date du 10 septembre 2015 relative à la création d'une société publique locale entre la CCVU et les communes de Barcelonnette, Enchastrayes, Jausiers, Uvernet et Larche, à l'approbation de ses statuts, à la souscription des actions et à la composition du conseil d'administration ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2015/92 en date du 10 septembre 2015 relative à la désignation des membres du conseil d'administration de la société publique locale, chargée de la gestion de l'office de tourisme intercommunal;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2015/156 en date du 21 décembre 2015 portant approbation du marché public de prestations de services à passer avec la société publique locale ubaye Tourisme pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal.

Vu les observations en date du 8 janvier 2016 de monsieur le sous-préfet de Barcelonnette, dans le cadre du contrôle de légalité, qui demande le retrait de la délibération n°2015/91 susvisée approuvant les statuts de la SPL Ubaye tourisme ainsi que le retrait des actes subséquents.

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2016/2 en date du 19 janvier 2016 portant retrait des délibérations n°2015/91 et 2015/92.

Considérant que la délibération n°2015/156 constitue un acte subséquent qui doit également être retiré.

Après avoir entendu cet exposé,  
Sur proposition du Président,  
Le Conseil de Communauté  
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de retirer la délibération **n°2015/156 susvisée**.

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
M. Jacques MARTIN

